



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2019-677 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	15 mars 2019
Adoption du projet de règlement	15 mars 2019
Avis public annonçant l'adoption prochaine du règlement	27 mars 2019
Adoption du règlement	12 avril 2019

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 17^e jour du mois d'avril 2019.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadine Bonneau, assistante greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 17 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'avril 2019.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante Greffière